



Demande de droit de saisie

Par **titi**, le **07/11/2008 à 18:44**

bonjour voila ma demande ,est ce que un huissier a le droit de retirer 900 euro d'un seul coup sur mon conpt courant, il ni a pas un certain pourcentage quil a le droit seulement de prélever??? , en plus je nes pas eu de courrier comme quoi il allait les prendre en plus il a pris tout se qui avait meme les allocations familliale et mes indemniter journalieres .merci jaimerait avoir une réponse le plus rapidement possible .

Par **ellaEdanla**, le **10/11/2008 à 14:22**

Bonjour,rnrnsi c'est une saisie attribution qui a été pratiquée à votre rencontre par un huissier, je vous invite à lire [ce post](#). Vous y trouverez je pense tous les renseignements.rnrnJe reste tout de même à votre disposition pour toute autre question,rnrnCordialement.